Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 044-200083228-20260330-2026DELIB039-DE

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-039

Conseil municipal du 30 mars 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Absent(e)s :

Excusée(s) : BOYER Bertrand, AUNEAU Olivier, DANIEAU François

Pouvoirs : BOYER Bertrand à CAILLET Florent, AUNEAU Olivier à AUBRY Julie, DANIEAU François à ZAREMBA Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 24/03/2026
Date de la publication : 31/03/2026

2026-039 AFFAIRES GENERALES – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

L'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées, en règle générale, pour la durée du mandat municipal, mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.
Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux. Il revient au conseil municipal de fixer, le cas échéant dans le règlement intérieur du conseil, les règles de fonctionnement des commissions municipales.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 044-200083228-20260330-2026DELIB039-DE

Monsieur le Maire propose la création des commissions municipales permanentes suivantes :

- Urbanisme et transitions,
- Finances, ressources humaines, système d'information,
- Culture, patrimoine, mémoire,
- Sport, événements, animation commerce,
- Éducation, enfance, jeunesse,
- Solidarités, santé, action sociale,
- Espace public, mobilités, bâtiment, énergie et accessibilité,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

CONSIDERANT l'intérêt, pour le conseil municipal, que les dossiers qui lui sont soumis aient fait l'objet d'une étude et élaboration préalables par des commissions spécialisées chacune dans un domaine ;

CONSIDERANT que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

CONSIDERANT les propositions et des remarques formulées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 35
Abstentions : 1
Votants : 34
Pour : 32
Contre : 2

DECIDE de la création des commissions municipales permanentes mentionnées ci-dessous :

- Urbanisme et transitions,
- Finances, ressources humaines, système d'information,
- Culture, patrimoine, mémoire,
- Sport, événements, animation commerce,
- Éducation, enfance, jeunesse,
- Solidarités, santé, action sociale,
- Espace public, mobilités, bâtiment, énergie et accessibilité,

ADOPTE la composition de chaque commission municipale permanente telle qu'indiquée.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Florent CAILLET

Catherine BILLARD

Publication sur le site internet le : 1/04/26
Transmission au contrôle de légalité le : 1/04/26

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 044-200083228-20260330-2026DELIB039-DE

ANCENIS –SAINT– GÉRÉON

Commissions municipales
2020-2026

commissions permanentes							
Urbanisme et transitions	**Finances, RH, système d'information**	**Culture, patrimoine, mémoire**	**Sport, événements, animation commerce**	**Éducation, enfance, jeunesse**	**Solidarités, santé, action sociale**	**Espace public, mobilités, bâtiment, énergie et accessibilité**	**Cellule de crise**
Mireille LOIRAT	***Arnaud BOUYER***	***Audrey RICOUL***	***Florent CAILLET***	***Olivier AUNEAU***	***Mélanie COTTINEAU***	***Renan KERVADEC***	***Rémy ORHON***
Etienne ROYER	Rémy ORHON	Patrice GOUDE	Monique GOISET	André-Jean VIEAU	Séverine TERROM	Myriam RIALET	Mireille LOIRAT
Déborah BERLIOZ	Alex TERRIEN	Olivier DESMONTS	Francky STADELMANN	Anne-Sophie CUSSONNEAU	Alex TERRIEN	Francky STADELMANN	Arnaud BOUYER
Karine LETELLIER	Bernadette BILLEY	Laure CADOREL	Olivier DESMONTS	Sylvain PARNET	Anne-Sophie CUSSONNEAU	Julie AUBRY	Mélanie COTTINEAU
J-Michel ONILLON	Aurélien CHAUVET-GUERIN	Bernadette BILLEY	Marine MOUTEL-COCHAIS	Déborah BERLIOZ	Marine MOUTEL-COCHAIS	Etienne ROYER	Renan KERVADEC
Bertrand BOYER	Francky STADELMANN	Bertrand BOYER	Laure CADOREL	Karine LETELLIER	Sylvain PARNET	Séverine TERROM	Florent CAILLET
Nicolas RAYMOND	Julie AUBRY	Jean-Michel ONILLON	Patrice GOUDE	Aurélien CHAUVET-GUERIN	Nathalie POIRIER	Nicolas RAYMOND	Nicolas RAYMOND
François DANIEAU	Antoine JUTEAU	Nathalie POIRIER	Antoine JUTEAU	Catherine BILLARD	Nora PINET	François DANIEAU	Nora PINET
	Jean-François ZAREMBA	Jean-François ZAREMBA	Nora PINET	François DANIEAU			